

- La vie communale p2
- Informations pratiques p4
- La vie des écoles p6
- La vie associative p7
- Agenda p8

Bulletin d'informations DECEMBRE 2019 - n°11



Joyeuses fêtes



CAST Samedi 21 décembre
Salle municipale

Les nouvelles aventures d'Alice

La compagnie Balloon folies propose un spectacle interactif où les enfants sont sur scène et jouent tous les personnages.

Goûter : 16h45
Spectacle : 17h00

Spectacle gratuit pour les enfants de Cast et leurs parents
Offert par le comité d'animation

Crédit photo : mairie de Cast, Ecole Publique, Ecole Notre Dame

Pour annoncer un événement, publier un article, une affiche ou une petite annonce dans l'Echo de St Hubert, pensez à envoyer vos textes et images avant le 5 du mois précédent la parution.

Exemple : pour parution en janvier
date limite d'envoi : pour le 5 décembre



Numéros d'urgence :

SAMU	15
POLICE	17
POMPIERS	18
TOUTES URGENCES	112
(numéro prioritaire fonctionne avec les fixes et mobiles)	
SMS OU FAX	114
(pour les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre)	

Mairie

Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 02 98 73 54 34 - Fax : 02 98 73 62 87

Email : mairie.de.cast@wanadoo.fr

Site Internet : www.mairie-cast.com

Agence Postale

Du Lundi au Samedi de 9h à 12h

Tél. 02 98 73 54 06

« L'Echo de St Hubert » est également téléchargeable en couleur sur le site Internet.



LA VIE COMMUNALE



Compte rendu du conseil municipal du 16 octobre 2019

Réunion du 16 octobre 2019

Le 16 octobre 2019, à 20h30, le conseil municipal de CAST, légalement convoqué le 4 octobre 2019, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jacques GOUEROU, Maire.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Nicole QUEMENEUR et Sheilla LACLOSSE-LE NOST, excusées.

Procurations : Nicole QUEMENEUR à Laurence CELTON-LE BERRE
Sheilla LACLOSSE-LE NOST à Frédéric LAMBALLE

Secrétaire de séance : Laurence CELTON-LE BERRE

DELIBERATION N° 39-2019 – AUTORISATION DE CONCLURE UN BAIL

Vu la fermeture de la boulangerie de la commune de Cast à la fin du mois d'août 2019 ;

Considérant que, à l'heure actuelle, l'initiative privée est défaillante et ne permet pas une ouverture dans un avenir proche d'un commerce alimentaire sur la commune ;

Considérant que les commerces des communes voisines ne peuvent garantir l'accès à des produits alimentaires de toute la population, notamment personnes âgées ou ne disposant pas de véhicules, et, de ce fait que la présence d'un commerce alimentaire en centre-bourg satisferait aux besoins de la population,

Considérant que la fourniture de pain et de produits de première nécessité répond ainsi un intérêt public local avéré,

Le Conseil Municipal décide à la majorité et deux abstentions de Frédéric LAMBALLE et, par procuration, Sheilla LACLOSSE-LE NOST :

D'autoriser l'ouverture d'une épicerie communale ;

D'autoriser le Maire à conclure, sous seing privé, un bail pour l'ancien local de la boulangerie CAPITAINE aux conditions suivantes ;

Par dérogation au décret 53-960 du 30 septembre 1953, le bail est un bail précaire conclu pour une durée de trois ans, non renouvelable ;

Le bail peut être résilié à l'initiative de la commune de Cast à chaque échéance annuelle par envoi d'un courrier recommandé au propriétaire deux mois minimum avant la date anniversaire du bail ;

Le bail intègre la faculté pour la commune de Cast de sous-louer ou de mettre à disposition d'un tiers le local loué afin d'y établir un commerce alimentaire ;

La surface louée est de 45 m² ;

Le loyer est fixé à 250€ par mois, charges comprises ;

Les charges incluses dans le loyer sont l'eau ;

La taxe foncière reste à la charge du propriétaire.

Monsieur Frédéric LAMBALLE explique, à la demande du Maire, son abstention sur les délibérations relatives à l'ouverture, temporaire, de cette épicerie communale. Pour lui, le rôle d'une commune n'est pas de gérer un commerce. Il considère les charges liées au fonctionnement de ce nouveau service excessives et les mets en lien avec, d'une part, le loyer versé par la commune pour les parties communes de la maison médicale, faisant partie du partenariat avec Finistère Habitat pour la construction de cet équipement qui accueille de nombreux professionnels de santé, et, d'autre part, avec l'agence postale dont le fonctionnement est assuré par un agent communal.

Monsieur le Maire lui répond que la maison médicale répond à une réelle problématique de santé publique et que le loyer des parties communes est un prix peu élevé pour permettre aux Castois d'être soignés sur la commune. De même il rappelle que, si l'agence postale est bien tenue par un agent communal, La Poste verse à la commune une participation pour ces frais. Là encore, il s'agit d'un service de proximité essentiel aux Castois et qu'il a fallu argumenter pour maintenir un service postal sur la commune. Le Maire indique que l'agence postale de Cast est une de celle qui fonctionne le plus dans le secteur.

Monsieur Frédéric LAMBALLE, insiste sur le fait que mettre des fonctionnaires pour pallier les défaillances de l'initiative privée n'est pas une solution et que cela engendre des coûts pour la Commune. En outre il propose qu'un dépôt de pain soit assuré en mairie.

Le Maire indique que les agents travaillant en mairie ont déjà assez de tâches à accomplir au quotidien.

L'ouverture temporaire d'une épicerie communale répond à une préoccupation de service essentiel à la population et le Maire conclut son intervention en indiquant que ce commerce ne sera tenu par la commune que le temps que l'initiative privée prenne le relais et qu'un commerce pérenne soit ouvert. La fourniture de pain et la présence de médecin sont des services de première nécessité. Ces démarches s'inscrivent donc dans la même logique visant à assurer le meilleur service possible aux Castois.

DELIBERATION N° 40-2019 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : CREATION DE DEUX EMPLOIS CONTRACTUELS

Afin d'assurer le fonctionnement de l'épicerie communale de Cast, il est nécessaire de créer deux emplois contractuels.

Le Conseil Municipal décide à la majorité et deux abstentions de Frédéric LAMBALLE et, par procuration, Sheilla LACLOSSE-LE NOST :

De modifier le tableau des emplois de la façon suivante :

01/09/2019 01/11/2019

	temps travail	effectif budgétaire	effectif pourvu	effectif budgétaire	effectif pourvu
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	TC	1	1	1	1
Adjoint adm principal 1 ^{ère} classe	TC	1	1	1	1
Adjoint administratif	TNC	1	1	1	1
Adjoint tech principal de 1ère classe	TC	1	1	1	1
Adjoint tech principal de 2ème classe	TC	1	1	1	1
	TNC	2	2	2	2
Adjoint technique	TC	0	0	0	0
	TNC	3	3	3	3
Emplois non permanents					
Adjoint administratif	TC	0	0	1	1
Adjoint administratif	TNC	0	0	1	1

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

DELIBERATION N° 41-2019 – DECISION MODIFICATIVE

Afin de permettre le fonctionnement de l'épicerie communale,

Le Conseil Municipal décide à la majorité et deux abstentions de Frédéric LAMBALLE et, par procuration, Sheilla LACLOSSE-LE NOST :

D'adopter les décisions modificatives suivantes :

BUDGET GENERAL

Fonctionnement

Chapitre 011 article 611 : - 2 000 €

Chapitre 011 Article 615221 : - 7 400 €

Chapitre 011 Article 615231 : - 2 400 €

Chapitre 011 Article 615232 : - 1 000 €

Chapitre 011 Article 61551 : - 1 000 €

Chapitre 012 Article 64131 : + 5 000 €

Chapitre 012 Article 6451 : + 2 400 €

Chapitre 65 Article 657358 : + 6 400 €

DELIBERATION N° 42-2019 – CREATION D'UN BUDGET ANNEXE ASSUJETTI A LA TVA

Afin d'assurer le fonctionnement de l'épicerie communale, de permettre le suivi des opérations de ventes et d'assurer la gestion de la TVA dans le cadre de ces ventes,

Le Conseil Municipal décide à la majorité et deux abstentions de Frédéric LAMBALLE et, par procuration, Sheilla LACLOSSE-LE NOST :

De créer le budget annexe assujetti à la TVA et de le nommer « Epicerie communale »

DELIBERATION N° 43-2019 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 « EPICERIE COMMUNALE

Le Conseil Municipal décide à la majorité et deux abstentions de Frédéric LAMBALLE et, par procuration, Sheila LACLOSSE-LE NOST :

D'approuver le budget primitif « Epicerie Communale » 2019 :

Section de fonctionnement : 14 400 €

Section d'investissement : 0 €

DELIBERATION N° 44-2019 – CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'article L.315-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 16 octobre 2019 ;

Le Conseil Municipal décide à la majorité et deux abstentions de Frédéric LAMBALLE et, par procuration, Sheilla LACLOSSE-LE NOST :

ARTICLE PREMIER - Il est institué une régie de recettes auprès du service

Epicerie communale de Cast

ARTICLE 2 - Cette régie est installée Place Saint-Hubert, 29150 Cast)

ARTICLE 3 - La régie fonctionne à partir du 15 novembre 2019 ;

ARTICLE 4 - La régie encaisse les produits suivants :

1. Vente de produits alimentaires compte d'imputation : 707
2. Vente de produits d'hygiène compte d'imputation
3. Ventes de produits d'entretien compte d'imputation 707

ARTICLE 5 - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants (11) :

- 1° : Espèces ;
- 2° : Carte bancaire ;
- 3° : Chèques

Elles sont perçues contre remise à l'usager de :

Tickets de caisse et de facture sur demande

ARTICLE 6 - Un compte de dépôt de fonds (14) est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Trésorerie de Châteaulin.

ARTICLE 7 - L'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.

[...]

ARTICLE 13 - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination.

tion selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 14 - Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 15 - Le Maire de Cast et le comptable public assignataire de la commune de Cast. sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION N° 45-2019 – CESSIION D'UNE PORTION DE TERRAIN COMMUNAL A TREMELVEN

Maurice JACQ quitte la salle du Conseil pour cette délibération.

Le Maire expose la demande de Monsieur et Madame Maurice JACQ habitant Tremelven.

Ils souhaitent faire l'acquisition d'une portion du terrain communal jouxtant leur propriété et dont ils assurent l'entretien depuis leur arrivée sur la commune.

La portion concernée représente environ 570 m².

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le principe de la cession de cette portion de terrain d'une superficie d'environ 570 m² à Monsieur et Madame Maurice JACQ ;
- D'approuver les conditions financières de la transaction comme suit :
- La vente aura lieu au prix de 2 € le m² ;
- Les frais de notaire, de bornage et autres dépenses liées à cette opération seront placés à la charge des demandeurs
- D'autoriser le Maire à signer les actes relatifs à cette cession.

Questions diverses :

Une question est posée à propos de l'impasse des Glycines, dont l'état ne cesse de se détériorer. Monsieur le Maire répond qu'une estimation des travaux de remise en état de cette voie a été réalisée. Le statut de cette impasse rend complexe l'intervention de la commune et des démarches sont en cours afin de pouvoir procéder aux travaux au plus vite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Etat-civil

Maurice CAUSEUR, 26 rue Gradlon, décédé à Brest le 19 octobre 2019

Borne de collecte



Une borne est mise à votre disposition à l'accueil de la mairie pour que vous puissiez y déposer vos piles usagées. Sont acceptées : piles alcalines, salines, piles bouton, lithium, batterie li-ion, NiCd, plomb sans acide. Pour en savoir plus, consulter le site www.jecyclemespiles.com.

INFORMATIONS PRATIQUES

Service déchets / CCPCP

Pour rappel:

Les conteneurs doivent être disposés en bordure de voie publique, **les poignées tournées vers la route.**

Les déchets d'ordures ménagères résiduels sont à déposer dans des sacs poubelles fermés dans votre conteneur vert. Quant au déchets recyclables, ils doivent être déposés en vrac dans le bac jaune. Aucun déchet ou sac de déchets à côté

Il est demandé de mettre les bacs ainsi dans le cadre de la prévention des troubles musculosquelettiques (TMS). En effet, les agents manipulent énormément de bacs par jour, cette action diminue ainsi les risques de TMS.

ATTENTION : Si le conteneur est mal positionné, vous encourrez le risque qu'il ne soit pas collecté ! Idem pour les déchets déposés à côté des bacs.



Il est important de signaler **tout changement de situation familiale** (déménagement, nombre personnes aux foyers, etc.) au service de la REOM (ordures ménagères) par courrier au siège de la CCPCP : rue Camille Danguillaume 29150 Châteaulin ou par mail : christine.kermorgant@ccpcp.bzh accompagné des justificatifs (notice jointe à la facture, également disponible sur le site internet : www.ccpcp.bzh).

Cela permettra d'éviter une facturation erronée ainsi que des relances de la part du trésor public.

Covoiturage solidaire

Soyez solidaire et testez le covoiturage pour l'insertion professionnelle.

Rendez-vous sur www.ouestgo.fr, la plateforme régionale dédiée au covoiturage domicile-travail et partenaire d'**éhop**. Créez votre trajet et définissez les jours où vous souhaitez covoiturer : 1, 2, 3 fois par semaine, c'est vous qui choisissez !

Et après ? L'équipe **éhop** peut vous contacter par téléphone ou SMS (1 à 3 fois dans l'année) pour aider une personne à se rendre à son travail ou à sa formation.

Une question ? Un doute ? Appelez **éhop**, l'association vous accompagnant dans votre démarche : 02.99.35.10.77

Recensement militaire

Depuis 1999, tous les jeunes français (filles et garçons) ont l'obligation légale de se faire recenser à la mairie de leur domicile, dans les **3 mois suivant leur 16ème anniversaire**. Il leur suffit de se présenter en mairie, muni de leur carte d'identité et de leur livret de famille.

Le recensement donne lieu à la délivrance d'une **attestation de recensement** (exemplaire unique à conserver). Dans les mois suivants, les jeunes accomplissent une Journée Défense et Citoyenneté.

Pour en savoir plus : www.defense.gouv.fr/jdc
Mairie de Cast : 02.98.73.54.34

● Monoxyde de carbone

Les épisodes de froid sont marqués par une recrudescence des intoxications au **monoxyde de carbone** (CO). Provoquant plusieurs décès par an, ce gaz inodore et invisible est la première cause de mortalité par gaz toxique en France.

Le monoxyde de carbone résulte plus particulièrement d'une mauvaise combustion des dispositifs fixes de production d'eau chaude et de chauffage, quelle que soit la source d'énergie utilisée (gaz, fuel, pétrole, bois...), associée le plus souvent à une insuffisance de ventilation. Les chauffages d'appoint peuvent provoquer des émanations importantes de ce gaz toxique.

Le maintien d'une aération permanente dans les locaux, la vérification des équipements et de leurs conditions d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié **au moins une fois par an** demeurent les principaux gages de sécurité.

En cas de suspicion d'une intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, nausées, vomissements...) :

- aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- arrêter les appareils de combustion si possible ;
- à faire évacuer les lieux ;
- appeler les secours (112, 18 ou 15) ;
- ne réintégrer les locaux qu'après l'avis d'un professionnel.

● Peste porcine

La peste porcine africaine est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans danger pour l'Homme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux contaminés.

Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux. La déclaration est obligatoire sur l'ensemble du territoire dès 1 seul porc ou sanglier depuis le 1er janvier 2019.

La déclaration est à faire auprès de l'EdE (Établissement de l'élevage). Pour le Finistère, tél. 02.98.52.49.63

Si vous constatez une perte d'appétit, de la fièvre (+ de 40°C) abatement, des rougeurs sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen ou une mortalité anormale, contactez votre vétérinaire au plus vite.

agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir
www.platorme-esa.fr

● Commerces et artisans

La liste des artisans, commerçants, producteurs, entreprises de services et professionnels de santé est disponible en **mairie** ou sur **notre site Internet** www.mairie-cast.com

Horaires du **Docteur SABLON, médecin généraliste**.

Tél : 09.86.44.17.29 (*consultations sur rendez-vous uniquement*) : lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h à 12h et de 15h30 à 19h. Fermé le jeudi. Samedi matin de 9h à 12h

Horaires du **Docteur LOBJEOIS, médecin généraliste**.

Tél. 09.81.84.19.68.

Prise de rendez-vous sur doctolib.fr ou par téléphone.

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h 20 et de 14 h à 18 h 40. Fermé le mardi. Samedi matin de 9 h à 12 h.

Permanence Cabinet Infirmier - Maison médicale
Mardi - vendredi de 7h30 à 8h30 : 02.98.73.58.78

Csaba Kincses, masseur kinésithérapeute : 06.45.43.56.79

Pharmacie Niquet (02.98.73.56.06)

Ouvert du lundi au vendredi 9 h - 12 h et 14 h - 19 h ; le samedi 9 h - 12 h www.pharmacie-niquet.fr

Marchés, place St Hubert :

Les mardis, de 9h à 12h : marché alimentaire (volailles, fruits-légumes, légumes bio, poisson, viande)

Les vendredis, de 10h à 11h : poisson

Les Paniers Castois : légumes bio, paniers à 8 €, 11 €, 15 €
Tous les vendredis de 18h à 19h.

Contact : Patricia au 06.47.60.35.43 ; Frédéric au 02.98.73.67.07 ; Maurice au 06.81.89.51.99.

Herbes et compagnie

Légumes bio et plantes aromatiques et médicinales (tisanes, sirops, huile, aromates...)

Vente à la ferme le samedi de 10h à 12h30. Au marché le mardi matin.

Contact: Maelenn Lastennet 06.62.42.96.76

Car'Os au poil : toilettage pour chien, sur rdv le jeudi place St Hubert. *Contact* : tél. 06.37.40.19.60

Un chien dans le marais : alimentation et accessoires pour chiens et chats. www.unchiendanslemarais.com

Contact : Tél. 06.18.83.14.74

Ferme de Lamharo Vend colis de porc (± 7 kg) à 10€/kg : Animaux élevés sur paille, nourris à base d'aliments sans OGM et enrichis en graine de lin.

- Vend steaks hachés : lot de 16 (2 kg pour 24€) ou lot de 8 (1 kg/13€)
- Vend colis de viande bovine (± 11 kg) à 12€50/kg : Animaux élevés entièrement à l'herbe. Tout est emballé sous vide. Possibilité de livraison à domicile.

Contact : Bruno HASCOET au 06 08 25 45 13 ou lafermedelamharo@orange.fr

Les caves de Saint-Gildas, ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h30 ; le dimanche matin de 10 h à 12h30. Tél. 02.98.73.54.65

Ouverture exceptionnelle les lundi 23 et 30 décembre 2019

EVEN AGRI : Bricolage, Jardinage, Alimentation animal, Elevage, Matériaux ; horaire à partir de Novembre : 9h - 12h / 13h30 - 17h30 du lundi au vendredi; 9h - 12h le samedi. Magasin ouvert à tous.

Epicierie communale - dépôt de pain

5 rue Kreisker

Lundi : Fermé

Mardi, Mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 7h-13h et 16h-18h45

Dimanche : 7h - 13h



LA VIE DES ECOLES



Ecole Publique

La semaine du goût

Les élèves de maternelle ont fait des activités autour de la pomme. Ils ont écouté différentes histoires, observé des pommes de couleurs différentes, ils les ont goûtées et appris à nommer les différents éléments qui la composent.

Ils ont réalisé plusieurs recettes. Les élèves de moyenne section ont cuisiné de la compote, ceux de petite section des brochettes de pommes et poires. Pour terminer, ils ont cuisiné un crumble aux pommes qu'ils ont partagé avec les élèves de la classe de GS/CP.

A leur tour, les GS/CP ont invité les maternelles à goûter leur recette autour de la pomme, un gâteau pomme-carotte !!! A cette occasion, les enfants ont pu boire différents jus, jus de pomme, pomme/poire et pomme/coing. Des moments de partages conviviaux et chaleureux entre les élèves contents de partager leurs réalisations et d'apprendre aux autres.



Les élèves de maternelle et CP au verger

Jeudi 17 octobre, les élèves de la toute petite section au CP se sont rendus à Landudal, au verger du Menez. M. Le Bihan les a d'abord invités à aller ramasser des pommes avec les cueilleurs au travail. Puis il leur a expliqué le cycle de vie du pommier, le rôle indispensable des abeilles, le travail au fil des saisons. Ensuite tout le

monde a découvert l'entrepôt avec les montagnes de caisses, le frigo et le magasin où sont vendues 20 variétés de pommes. Tous ont apprécié de croquer dans une pomme et déguster le jus de pommes.

Que de bonnes odeurs et de belles couleurs ! Les élèves sont repartis avec bien sûr des pommes, offertes par M. Le Bihan décidément très accueillant.



Ecole Notre Dame

Sortie bibliothèque

Depuis le mois de septembre, les élèves de l'école ont repris le chemin de la bibliothèque. Lors de notre dernière venue, lundi 14 octobre, une animation a été proposée pour les élèves de maternelle/CP. Trois personnes en charge de la bibliothèque ont animé trois petites histoires aux enfants accompagnés d'un air d'accordéon. Ce moment a pour but de développer l'imaginaire et la curiosité des enfants mais également de susciter le plaisir de la lecture.

Les élèves se rendront à la bibliothèque, une fois par mois pour emprunter des livres qu'ils pourront ramener à la maison.



La commémoration du 11 novembre

Pour rendre hommage aux combattants de la première guerre mondiale, une grande partie des élèves de l'école Notre Dame se sont rendus à la cérémonie du 11 novembre. Invités par la municipalité, certains élèves ont pu participer activement à cette commémoration en lisant le texte de l'Union Française des Associations de Combattants.

Un projet artistique pour embellir notre école

Gwenaëlle UGUEN, professeur animateur à la Direction Diocésaine du Finistère, accompagne l'ensemble des élèves dans un projet artistique ayant pour but d'embellir l'école.

Dans un premier temps, nous avons fait le tour de l'école pour observer ce que nous pourrions changer dans la cour

de l'école. C'est à partir de ces observations que le travail artistique a pu débuter. Tout au long de l'année, nous cheminerons pour concrétiser les idées des enfants. Les interventions de Gwénaëlle auront lieu une fois par mois jusqu'au mois de juin. C'est à l'occasion des 120 ans de l'école en juin prochain que les œuvres seront dévoilées aux yeux de tous.



VIE ASSOCIATIVE

Comité d'animation

Rendez-vous à la salle communale de Cast, le **21 décembre 2019** pour le spectacle de Noël proposé par le comité d'animation.

La compagnie Balloon Folies propose un spectacle où les enfants sont sur scène et jouent tous les personnages :

Alice retourne au pays des merveilles pour y vivre de nouvelles aventures fabuleuses.

Elle croise une armoire gloutonne qui dévore tout ce qui passe devant elle, un volant de badminton qui a le vertige, une sorcière qui voudrait être belle, un papillon qui veut devenir un bœuf parce qu'il est amoureux d'une vache écossaise, un légionnaire romain qui n'a rien à faire là, la reine d'Angleterre qui aime le camembert, une princesse charmante pas gentille du tout, un cloporte faisant du porte à porte, un ver de terre de 8 mètre de long, Astérix qui court après le légionnaire romain qui n'a rien à faire là, une manifestation de carottes qui nous interpellent au sujet de la persécution que leur infligent les lapins et bien d'autres personnages pas sages au fond du passage. Et toujours cette fichue bataille de jeux de cartes !!!

Infos pratiques : goûter des enfants à 16h45

Spectacle : 17 h ; gratuit pour les enfants de Cast et leurs parents

Zumba

Rendez-vous tous les mardis à la salle communale de Cast, pour des séances de Zumba.

de 18 h à 19 h : zumba kids ados 11/16 ans

20h30 - 21h30 : zumba adultes

Inscription à l'année.

Contact : Mathilde FRADINHO, zumba.tilda@hotmail.fr

Facebook : mathilde-Helena zumba

Yattra Yoga

Mardi à 10h30 et jeudi à 18h15.

Les cours sont composés de méditation, d'exercices de respiration, de postures et relaxation sur 1h15. La séance du matin est dynamique et renforce le corps, celle du soir est relaxante et travaille la souplesse.

Cours pour tous les niveaux, enfants acceptés à partir de 12 ans.

La séance découverte offerte.

Tarifs :

A l'année 231 euros (30 cours)

1er trimestre 102 euros (12 cours)

10 euros la séance.

Inscription et renseignements: merci de contacter Mélody au 06.75.33.69.63 ou yattrayoga@gmail.com

Mon Moment Magique

Atelier bien-être pour enfants

Les ateliers proposent aux enfants un ensemble de pratiques bien-être pour avoir confiance en eux, apprendre à s'occuper d'eux, être bien dans leur tête, dans leur corps et dans leur cœur, mais aussi de leur donner des outils pour être heureux dans leur quotidien et toute leur vie. Les enfants vivent ainsi un moment enchanté, magique, ludique, dans lequel ils se détendent et s'amuse.

Les ateliers :

Chaque atelier de 1h15 propose l'exploration d'une thématique (émotions, 5 sens, confiance en soi, animaux, super pouvoirs, couleurs, imaginaire...), déclinée autour de 9 rituels bien-être qui sont : centrage & lecture / cercle de parole / la minute gratitude / la ronde de l'énergie / exercice de respiration / posture de yoga / la minute défoulement / expression dessinée des émotions / relaxation finale.



Les ateliers MMM sont réservés aux enfants de 6 à 12 ans.

Les ateliers auront lieu le mercredi après-midi de 15h00 à 16h15:

Mercredi 11 Décembre : Noël

Pensez à réserver, atelier limité à 8 places.

Pour plus de renseignements sur les prix ou autres, merci de contacter Mélody de Yattra Yoga au 06 75 33 69 63 ou par courriel: melody.p@monmomentmagique.com

BIBLIOTHEQUE JEANNE LAURENT

Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

Mardi de 16h30 à 17 h 45

Jeudi de 18 h à 19 h

Samedi de 10 h à 11 h 45

● Groupes de marche

CIRCUITS DE RANDONNEES

Départ à 14 heures du parking des anciens combattants au bourg de CAST

MARDI 10 Décembre 2019**Circuit de Locronan : 7kms5**

Départ du parking de Gorreker. Prendre en face un chemin de terre pour rejoindre le parking des Campings cars, route du Moëllien, aller à gauche puis un chemin à pierreux à droite. Rejoindre la chapelle Notre Dame de Bonne Nouvelle. Traverser rue Moal et rejoindre vieille route de Plonévez. Traverser pour rejoindre route de Kervellic. Monter vers la rue des charrettes. A droite et à gauche la venelle des templiers, chemin du centre vers route Croas Keben. A la croix descendre la voie romaine et tourner au manoir, reprendre la venelle des templiers vers la rue du four.

Balisage : aucun

Difficulté : aucune dans ce sens.

Mardi 17 décembre 2019**Circuit à Châteaulin : 7kms**

Départ du parking de la résistance à Châteaulin : prendre la passerelle, longer l'avenue de Quimper par le canal, la traverser pour prendre la venelle de Prat Guivarc'h, tourner à droite et rejoindre la chapelle Notre-Dame, puis la venelle du Garrec, longer à gauche, traverser la route de Crozon et prendre la venelle de la gare, à droite la rue amiral Bauguen pour rejoindre le viaduc, traverser le parking et monter la venelle de Kerstrat, la grande rue, et le chemin en face de St-Louis qui rejoint le canal, revenir au départ par le canal.

Difficulté : aucune

Balisage : aucun.

Mardi 24 Décembre 2019

Bonnes fêtes de Noël

Mardi 31 décembre 2019

Bon réveillon et bon passage à la nouvelle année

Mardi 7 janvier 2020**Circuit à Plonevez Porzay : 6kms**

Départ du parking de Tréfeuntec : longer la plage et monter vers Camezen derrière l'hôtel. Rejoindre le bon coin. A droite vers le bourg.

Avant Kerantroat, prendre le chemin pour rejoindre Manoir de Keryar. A la route à droite pour rejoindre le parking.

Après cette randonnée, nous nous retrouverons au bar du PMU de Plonévez Porzay pour le pot du nouvel an.

● Dojo du Porzay-Névet

Judo à Cast

Le dojo du Porzay-Névet propose : un cours de judo destiné aux enfants de **6 ans et plus**, tous les mercredis depuis le 18 septembre. Séances dirigées par Jérôme Cailliau, Ceinture Noire 4ème Dan professeur diplômé d'état.

de 14 h à 15 h.

à la salle annexe du complexe sportif (salle de tennis de table)

Plus de renseignements : dojoduporzay.fr

Ou tél. 06.80.45.48.55

● Racing Cast Porzay



L'équipe U13 a participé à la 1ere journée de futsal à Châteaulin le 19 octobre. Terminant 1ers, les U13 sont qualifiés pour le tour suivant (21 décembre).

Ils participeront aussi au challenge Sebaco le 28 décembre à Ergué Gabéric.

photo: en haut Hugo, Gaby, Mathis, Léo ; en bas Sandy, Aymeric, Guillaume.

Les U11 ont également participé à la 1ere journée de futsal. Les 2 équipes sont qualifiées pour le tour suivant (21 décembre).

● Chorale FASILA

Répétitions le jeudi de 20 h à 22 h, à la salle communale de Cast. « Si vous aimez chanter, n'hésitez pas à venir !!! »

Contact : Maurice au 06.81.89.51.99

● Agenda

DECEMBRE 2019

samedi 21 à 16h45 : goûter de Noël et spectacle – comité d'animation

JANVIER 2020

Vendredi 10 : assemblée générale du comité d'animation

Dimanche 12 à 11 h : vœux du Maire

FEVRIER 2020

Samedi 1er : repas - APEL Ecole Notre Dame

Dimanche 9 : fest deiz - Danse Bretonne Loisir